

chaque jour. Alors même qu'il ne ferait rien d'autre, il aurait fait le principal ; mais la communion l'amènera bien vite à faire davantage. Pour celui qui a communie dans de bonnes conditions — et j'entends les deux seules requises par l'Eglise — il est inadmissible que le confesseur ait dépensé " en pure perte " des trésors de patience et d'indulgence. Ce serait le communiant qui aurait dépensé en pure perte les grâces sacramentelles, qui par hypothèse, auraient été reçues sans un obstacle radical. Et ceci ferait mentir le concile de Trente, l'Evangile et la psychologie elle-même, car ce communiant délaierait bien vite la Table Sainte et le confesseur qui l'y pousse.

Et qu'on ne parle pas à ce propos de " communions moralement imposées par les circonstances ". C'est mêler au cas que nous discutons un autre qui en diffère entièrement. Il ne s'agit plus alors d'un habitudinaire, mais du malheureux qui communie par hypocrisie ou par intérêt, c'est-à-dire sans aucune droite intention. La contrainte morale doit être bannie, nous l'avons dit et redit, des maisons d'éducation où la communion a été établie dans de bonnes conditions.

Il n'y a qu'une théologie morale, la même pour tous : elle doit admettre des circonstances atténuantes chez les pécheurs de toutes catégories, être plus indulgente pour les plus faibles, les plus exposés, les adolescents aux prises avec les passions. Mais les règles, telles que beaucoup d'auteurs les ont exposées jusqu'ici, négligent trop de faire appel à l'action de la communion quotidienne, et ne sont pas établies pour l'hypothèse d'un communiant aussi assidu.

Pour donner ou refuser l'absolution à n'importe quel pénitent, le confesseur n'a à tenir compte que de sa disposition actuelle et non de son passé ou des probabilités de sa conduite ultérieure. Mais à ce confesseur, le décret *Sacra Tridentina* dit d'amener à la communion quotidienne toute âme de bonne volonté ; notre règle doit être le besoin des âmes et non l'honneur du sacrement ; l'Eucharistie est l'antidote du péché mortel ; à qui la prend avec les deux dispositions essentielles, elle est toujours fructueuse.